



RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL OCTOBRE 2014

EDITE ET PUBLIE LE 27 OCTOBRE 2014

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| PREFECTURE | 3 |
| SERVICES DU CABINET | 3 |
| SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE | 3 |
| Arrêté N° SIDPC 2014 -47 portant agrément de l'association Monistrol Natation pour les formations aux premiers secours et pour les formations au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique..... | 3 |
| SECRETARIAT GENERAL | 3 |
| COORDINATION | 3 |
| ARRETE SG/COORDINATION N° 2014 - 27 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Haute-Loire..... | 3 |
| ARRETE SG/COORDINATION N° 2014 - 28 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Loire | 4 |

PREFECTURE

SERVICES DU CABINET

SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE

Arrêté N° SIDPC 2014 -47 portant agrément de l'association Monistrol Natation pour les formations aux premiers secours et pour les formations au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

**Le Préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur**

ARRETE

Article 1er : L'agrément de Monistrol Natation, pour assurer au niveau départemental les formations aux premiers secours et au BNSSA en application du Chapitre II du Titre II de l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992 susvisé, est accordé.

Article 2 : Cet agrément porte sur les formations suivantes :
Prévention et secours civique, niveau 1 (PSC 1) ;
Premiers secours en équipe, niveau 1 (PSE 1);
Premiers secours en équipe, niveau 2 (PSE 2) ;
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ;
Recyclage de toutes ces formations.

Article 3 : S'agissant d'une première demande, l'agrément est accordé pour une durée de un an à compter de la date du présent arrêté, sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992 et du déroulement effectif des sessions de formation. Une demande de renouvellement devra être déposée un mois avant l'échéance.

Article 4 : Toute modification apportée au dossier devra être signalée en préfecture.

Article 5 : L'agrément peut être retiré en cas de non-respect de toutes les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992 susvisé.

Article 6 : Le Directeur des Services du Cabinet, le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, la Sous-préfète de l'arrondissement d'Yssingeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au Recueil des Actes Administratifs et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Christophe DESSALCES président de Monistrol Natation.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif par la voie hiérarchique ou gracieuse, ou d'un recours en déposant une requête auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand et ce, dans un délai de 2 mois à dater de sa notification.

Fait au Puy en Velay, le 22 octobre 2014
Le Préfet,

Signé : Denis LABBÉ



SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION

ARRETE SG/COORDINATION N° 2014 - 27 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Haute-Loire

**Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur**

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Loire :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------------------|---------------------------|
| Monsieur Marc BONNEFOY | Madame Laurence ROUX |
| Madame Joëlle GARCIA | Monsieur Serge JAMON |
| Madame Christiane JAROUSSE | Monsieur Daniel LIOGIER |
| Monsieur Alain PROHET | Monsieur Serge THIOULOUSE |
| Monsieur Luc TOMATI | Madame Corinne BREUIL |

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 24 octobre 2014
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Signé : Clément ROUCHOUSE

ARRETE SG/COORDINATION N° 2014 - 28 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Loire

**Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur**

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Loire :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Monsieur Raphaël LAURENT | Monsieur Philippe LEBROU |
| Monsieur Louis-Pierre DESCOURS | Madame Pascale PONCHON |
| Monsieur Jean-Luc DOLLEANS | Monsieur Geoffroy MILLET |
| Madame Dolorès ROMEUF | Monsieur Jean-Paul BUFFERNE |
| Monsieur Serge VIDAL | Monsieur Jean-Luc REYNAUD |
| Monsieur Gérard DEYGAS | Monsieur Stéphane FAURE |
| Monsieur Jean-Pierre GOELO | Monsieur Jean-Pierre LENHOF |
| Monsieur Pierre Albin BOYER | Monsieur Jean-Pierre BOUILLER |
| Monsieur Didier MICHEL | Monsieur Olivier BONNICHON |

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 24 octobre 2014
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Signé : Clément ROUCOUSE

